



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

accidents

Question au Gouvernement n° 3245

Texte de la question

LUTTE CONTRE L'INSECURITE ROUTIERE

M. le président. La parole est à M. Bernard Depierre, pour le groupe UMP.

M. Bernard Depierre. Ma question s'adresse à M. le ministre des transports et de l'équipement.

En faisant de la lutte contre l'insécurité routière l'un des trois grands chantiers de son quinquennat, le Président de la République a suscité une mobilisation nationale pour lutter contre ce fléau. Les efforts engagés par le Gouvernement portent leurs fruits : au début de cette année, vous avez annoncé les excellents résultats de 2006, avec, si l'on peut dire, seulement 4 703 morts. Ce sont là des résultats historiques, dont chacun doit se réjouir.

Les efforts de prudence et le civisme de nos compatriotes ont permis d'obtenir ces chiffres. Certes, beaucoup de conducteurs ont protesté contre la pression des radars. Mais je crois qu'aujourd'hui, chacun, dans notre pays, a pris conscience de la valeur d'une vie. Depuis 2002, 10 000 vies ont été épargnées, faisant baisser le taux de mortalité sur nos routes de 43 %, et 100 000 blessés ont été évités.

Malheureusement, cet optimisme est contrebalancé par les chiffres du mois de janvier, qui semblent indiquer un léger recul par rapport à l'année passée. Cela laisse à penser que certains de nos concitoyens relâchent leur vigilance et leurs efforts, dans l'espoir d'une amnistie présidentielle des infractions routières.

Sauver une vie est essentiel et n'a pas de prix. Monsieur le ministre, comment analysez-vous le recul des chiffres du mois de janvier ? Par ailleurs, quelles mesures comptez-vous prendre pour continuer à faire baisser de manière significative le nombre de blessés et de tués sur nos routes ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer.

M. Dominique Perben, *ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer*. Monsieur Depierre, vous avez souligné le fait qu'après une année 2006 exceptionnellement bonne, qui nous a permis de passer sous la barre des 5 000 tués, les chiffres de janvier 2007 sont mauvais, avec une augmentation de 2 % du nombre d'accidents, de 3 % du nombre de blessés et de 14 % du nombre de tués. Ces chiffres sont en soi un début d'explication, car ils montrent que les accidents sont un peu plus nombreux, mais beaucoup plus graves. Cette augmentation du nombre d'accidents semble répartie sur l'ensemble du territoire, et en particulier sur les routes départementales et nationales comme sur les autoroutes. Cela semble indiquer qu'il y a un relâchement sur le respect des limitations de vitesse. Mais il faudra approfondir cette analyse.

Alors, que faire ? Je vais rencontrer dans quelques instants l'ensemble des associations nationales de prévention routière pour qu'elles nous aident, comme elles l'ont toujours fait, à mobiliser nos concitoyens sur le thème de la responsabilité. Vendredi matin, nous nous réunirons autour du Premier ministre pour décider de mesures techniques complémentaires. Je me rendrai ensuite, et ce dès lundi, dans un certain nombre de départements où la situation est particulièrement critique.

En outre, avec le ministre de l'intérieur, Nicolas Sarkozy (*" Où est-il ? " sur les bancs du groupe socialiste. - " Et Ségolène ? " sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire*), nous avons décidé de renforcer les contrôles sur la route à partir de ce week-end, qui est le premier des départs en vacances de février. Il sera donc très important de faire passer un message de responsabilité à cette occasion. Enfin, il est indispensable que tous les candidats à l'élection présidentielle disent, comme l'a fait Nicolas Sarkozy, qu'il n'y aura pas

d'amnistie ! (*Vifs applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

Données clés

Auteur : [M. Bernard Depierre](#)

Circonscription : Côte-d'Or (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3245

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer

Ministère attributaire : transports, équipement, tourisme et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 février 2007

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 8 février 2007